Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 13/09/2024 - 137268 - 2012 B 19195 - 572 232 445 - C.E.T. OMNIUM en abrégé CETOMNIUM

Copie certifiée conforme
le P.T.

CETOmnium
33, avenue du Maine - BP 27
75755 PARIS CEDEX 15

R.C. PARIS B 572 232 445
SIRET : 572 232 445 00054

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
19 SEP. 2024
Sous le N° :
137 268

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28JUIN 2024

ORDRE DU JOUR

1) Rapports du Président et du Commissaire aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice 2023.
2) Approbation de ces rapports et des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023.
3) Affectation des résultats.
4) Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article 227.10 du Code de Commerce et approbation de ce rapport et des conventions qui y figurent.
5) Quitus divers au Président, aux membres du Conseil de Direction et au Commissaire aux Comptes.
6) Pouvoirs en vue des formalités.

PROCES-VERBAL

L'An Deux Mille vingt quatre,

Le 28 juin 2024 à 15 heures, Messieurs les Actionnaires de la Société CETOmnium, Société par actions simplifiée au capital de 623.322 €uros divisé en 4.074 actions de 153 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Ordinaire au Siège social 33, avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15 sur convocation faite par lettre adressée aux titulaires d'actions nominatives.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau dont la présidence revient à Monsieur François MARTINIER, Président du Conseil de direction, présent.

Madame François MARTINIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire, le tout conformément aux statuts.

Il a été établi une liste de présence signée par tous les actionnaires présents. Cette liste certifiée conforme par les Membres du Bureau, demeurera annexée au présent procès-verbal.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président constate que 3 actionnaires sont présents ou représentés et possèdent 2.835 actions sur les 4.074 actions composant le capital social de la Société, soit plus du quart. L'Assemblée Générale peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts,
- Les doubles des lettres adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence revêtue de la signature des Membres du Bureau,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés,
- L'inventaire, le compte d'exploitation, le compte pertes et profits et le Bilan arrêté au 31 décembre 2023.
- Le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux Comptes,
- L'état des résultats financiers des cinq dernières années,
- Le texte des résolutions proposées par le Conseil de Direction.

Monsieur le Président déclare à l'Assemblée, qui lui en donne acte, que les renseignements relatifs à l'information des actionnaires prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à sa disposition dans les conditions légales.

Monsieur le Président rappelle l'Ordre du Jour, puis il donne lecture du rapport du Président :

Après audition du rapport du Président, et lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte et donne la parole aux Actionnaires qui en font la demande.

Après divers commentaires, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions qui sont successivement adoptées.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil de direction et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils lui sont présentés les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 1.388.753 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 2.835 voix pour et 0 voix contre.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport et les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée par 2.835 voix pour et 0 voix contre.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs en fonction pendant l'exercice 2023 quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Elle donne en outre, au Commissaire aux comptes, décharge de sa mission au titre de ce même exercice.

Cette résolution est adoptée par 2.835 voix pour et 0 voix contre.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Les résultats de 2023 reflètent un exercice exceptionnel, le Président propose au Conseil de procéder à une distribution en ligne avec celles des exercices passés ; le conseil en débat et arrête la proposition suivante de distribution d'un dividende global de 325 920 € à prélever au poste autres réserves qui sera porté de 7.240 216 € à 8.628 969 € après affectation du bénéfice net comptable de l'exercice de 1.388.753 €.
Suite à cette distribution, le poste autres réserves sera ramené à 8 303 049 €.

Les réserves réglementées restent quant à elles constantes à 2.023.755 €.

Ce dividende est soumis au prélèvement libératoire de 30%, incluant les versements de la CSG et CRDS, préalablement à son versement sauf indication formelle des actionnaires en vue de les déclarer avec le revenu des personnes physiques.

L'assemblée générale décide que ce dividende sera mis en paiement d'ici un mois.
L'assemblée générale donne acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices avant prélèvement ou réfaction : au titre de 2020, comme au titre de 2021 et de 2022, CET Omnium a distribué 80 €/action.

Cette résolution est adoptée par 2.835 voix pour et 0 voix contre.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe à la somme de 3.000 € le montant global des jetons de présence à répartir également entre les membres du Conseil de Direction au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée par 2.835 voix pour et 0 voix contre.

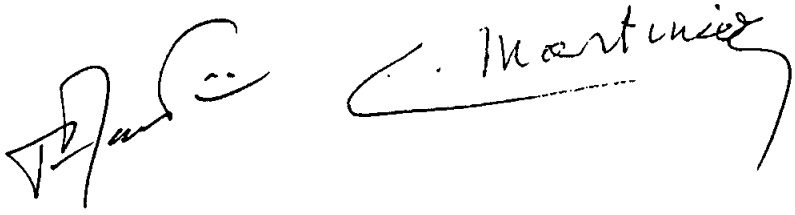
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale.

Cette résolution est adoptée par 2.835 voix pour et 0 voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00.

De tout ce que dessus a été dressé par le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



copie certifiée conforme
Le Président

C.E.T. Omnium
Siège Social :
33, avenue du Maine - BP 27
75755 PARIS CEDEX 15
R.C.S. Nanterre B 572 232 445

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ, PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE DU 28 JUIN 2024.

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 suivant l'ordre du jour explicité dans l'avis de convocation.

Le présent rapport, les comptes annuels et les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

A) L'activité :

Les activités de vos diverses filiales dont votre société reste l'administratrice et qui sont évoquées ci-après, se sont poursuivies.
SEBAIL Aménagement a vendu les derniers lots du bâtiment GOLF de la ZAC du Bois Moussay et peut donc entamer sa liquidation..
SEBAIL 28 a des difficultés pour construire sur une parcelle d'un hectare à Chartres ; malgré les études importantes qui ont été menées, aucun débouché ne semble se concrétiser à l'heure actuelle.
La Société LIDL a acquis tous les terrains de la Z.A. d'ABLIS Nord II lui permettant de réaliser son entrepôt à ABLIS, qui est bien engagé et semble ignorer même les aléas courants dans ce genre de réalisation.
Sur le plan des résultats financiers, il faut noter que la conjoncture boursière s'est bien améliorée mais que rien n'est acquis à ce jour du fait des incertitudes quant aux remboursements des emprunts.

B) Évènements importants survenus depuis la fin de l'exercice

Aucune opération, sortant de la gestion courante de la société, n'a été réalisée depuis la clôture de l'exercice.

C) Activité en matière de recherche et développement :

Nous restons attentifs à toutes les opportunités qui pourraient se présenter mais la conjoncture économique actuelle et l'évolution des contraintes réglementaires pénalisent nos projets comme ceux de nos concurrents.

D) Présentation des résultats et comptes sociaux

a - Comptes sociaux

Les comptes que nous vous présentons ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant comparer les chiffres de l'exercice 2023 avec ceux de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le compte de résultat, les produits d'exploitation s'élèvent à 553.846 € en 2023 contre 1.106.340 € pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 535.898 € contre 938.987 € en 2022 et comprend les postes suivants :

« Autres achats et charges externes » : 232.167 € contre 663.781 € en 2022
« Impôts et taxes » : 99.864 € contre 92.085 € en 2022
« Charges de personnel » : 157.476 € contre 140.934 € en 2022
« Amortissements et provisions » : 43 385 € contre 39178 € en 2022
« Autres charges » : 3 006 € contre 3 009 € en 2022

Le résultat d'exploitation et de 17.948 € contre 167.353 € en 2022.

Le résultat financier ressort à 1 047 887 € contre 3 181 996 € en 2022.

Le résultat exceptionnel est de 429 124 € contre 46 185 € en 2022.

L'impôt sur les sociétés est de 106 206 € contre un crédit d'impôt de 1 500 € en 2022.

L'exercice 2023 a ainsi enregistré un bénéfice net d'impôt de 1.388.753 € contre un bénéfice de 3.397.034 € pour l'exercice précédent.

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et vous demandons de donner, en conséquence, quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

b - <u>Communication des charges somptuaires (C.G.I. art. 223 quater et 39-4)</u> - NEANT.

c - <u>Situation financière de la société à la clôture de l'exercice</u>

A la clôture de l'exercice, la société conserve une situation financière saine incluant plus de 19 M€ de valeur de placement et trésorerie qui sont destinés à nous permettre de saisir toute opportunité qui se présenterait et, notamment dans le domaine de l'aménagement foncier qui reste une piste sérieusement étudiée par votre conseil.

d - <u>Proposition d'affectation du résultat</u>

Nous vous proposons d'approuver la détermination du bénéfice de l'exercice et de l'affecter de la façon suivante :

Le Président propose au Conseil de procéder à une distribution en ligne avec celles des exercices passés ; le conseil en débat et arrête la proposition suivante de distribution d'un dividende global de 325 920 € à prélever au poste autres réserves qui sera porté de 7.240.216 € à 8.628.969 € après affectation du bénéfice net comptable de l'exercice de 1.388.753€.
Suite à cette distribution, le poste autres réserves sera ramené à 8 303 049 €.

Les réserves réglementées restent quant à elles constantes à 2.023.755€.

e - <u>Rappel des dividendes distribués</u>

2022 : 325 920 € (soit 80€ par action).

f - Tableau des 5 derniers exercices

Vous trouverez en annexe, le tableau prévu à l'article R 225-102 du Code de Commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

g - Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article du code de commerce L.441-6-1 et D.441-4, vous trouverez en annexe la décomposition, à la clôture de l'exercice, des dettes fournisseurs:

E) Perspectives d'avenir et événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice 2023

a - Perspectives d'avenir

La conjoncture financière devrait au moins rester stable en 2024 par rapport à 2023 dans les autres domaines d'activité les facilités d'emprunts sont contrecarrées par les incertitudes de la pandémie dont il est certain que les répercussions se manifesteront pendant plusieurs années, bien que devront rester modeste par rapport aux prévisions catastrophiques.

b - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucune opération sortant de la gestion courante de la société, n'a été réalisée depuis la clôture de l'exercice.

II. FILIALES ET PARTICIPATION – Voir I. A.

En fin d'exercice, CETOmnium a avancé à SEBAIL28 la somme de 1 277 882 € à titre d'avance en compte courant incluant des intérêts au taux fiscalement déductible et ce, au prorata des participations des associés.

Vous trouverez ci-joint annexé le tableau des résultats de nos filiales et participations.

III. GOURVERNANCE D'ENTREPRISE

a - Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-I – alinéa 3 du code de Commerce, nous vous indiquons en annexe au présent rapport, les mandats ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

b - Situation des mandats des membres du Comité, Président et des Commissaire aux Comptes : sans objet

c - Conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce

Aucune nouvelle convention n'a été autorisée au cours de l'exercice.

d - Participation de salariés au capital social

Compte tenu de l'effectif et du caractère de holding de l'activité, aucune participation des salariés au capital n'a été envisagée.
Après lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, je vous remercie de la confiance que vous témoignerez en votant les résolutions qui vous sont proposées.

P.J tableaux concernant les filiales et la trésorerie

Le Président

ANNEXE

7 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CET OMNIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 27 927 457 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 388 753 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/02/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains	348 332		2 424	345 908
– Constructions sur sol propre	278 646		106 097	172 549
– Constructions sur sol d'autrui	700 000			700 000
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	200 635			200 635
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	36 545			36 545
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 415	650		9 065
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 572 573	650	108 521	1 464 702
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	992 062			992 062
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	803 356		802 400	956
Immobilisations financières	1 795 418		802 400	993 018
ACTIF IMMOBILISE	**3 367 991**	**650**	**910 921**	**2 457 720**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		650		650
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**650**		**650**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		108 521	802 400	910 921
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**108 521**	**802 400**	**910 921**

7 Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée de montant de la différence.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des immobilisations financières

Les immobilisations financières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 199 441 €.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SEBAIL 28 75755 PARIS	30 000	-727 998	50,10	64 707
SAS SEBAIL AMENAGEMENT 75015 PARIS	160 000	1 364 938	50,01	-10 661
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS SEBAIL 78 75755 PARIS	30 000	170 607	50,00	157 479
ABLIS DEVELOPPEMENT 75008 PARIS	30 000	219 198	50,00	215 998

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	962 062	762 621			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	30 000	30 000			
- Autres filiales françaises			1 277 882		
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					400 000
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	175 406	583	99 105	76 883
- Constructions sur sol d'autrui	168 000	28 000		196 000
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	160 635	10 000		170 635
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 545			36 545
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 627	1 141		7 768
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	547 212	39 724	99 105	487 831
ACTIF IMMOBILISE	**547 212**	**39 724**	**99 105**	**487 831**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 490 555 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	956		956
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	192 690	192 690	
Autres	1 296 910	1 296 910	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**1 490 555**	**1 489 600**	**956**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
BANQUE – INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	47 173
Total	**47 173**

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière des principaux éléments du portefeuille se monte à 24 120 005 EURO pour une valeur comptable de 18 085 211 EURO. Le montant des plus-value latentes s'élève à 6 131 097 EURO. Le montant des moins-value latentes correspondantes est de 96 303 EURO.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit, pour les informations principales, comme suit :

Notes sur le bilan

	Valeur historique	Valeur liquidative	Gains latents	Pertes latentes
Actions	10 049 031	15 661 146	5 612 115	
OPCVM	6 740 862	7 259 844	518 982	
OPCVM	1 295 318	1 199 015		96 303
TOTAL	**18 085 211**	**24 120 005**	**6 131 097**	**96 303**

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	965 956	5 331	771 847	199 441
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	598 378	99 965	451 465	246 878
Total	**1 564 334**	**105 296**	**1 223 312**	**446 318**
Répartition des dotations et reprises				
Exploitation		3 662		
Financières		101 635	1 223 312	
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 150 575 EURO.

Notes sur le bilan

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 96 303 EURO. Par catégorie de valeurs mobilières, les éléments significatifs sont :

	Montant
OPCVM	96 303
TOTAL	**96 303**

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 623 322,00 EURO décomposé en 4 074 titres d'une valeur nominale de 153,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 074	153,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 074	153,00